

# TP GESTIONNAIRE DE PAIE

**Certification** : Titre professionnel délivré par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

**Niveau de la certification** : 5 (équivalent bac+2)

## Référentiel

### Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail  
Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personne  
Assurer les relations avec le personnel et les tiers

### Contribuer au développement des ressources humaines

Réaliser et contrôler les bulletins de salaire  
Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaire

**Le Gestionnaire de paie, souvent rattaché au Responsable RH, est le garant de l'activité paie de l'entreprise dans laquelle il travaille. Il assure également des formalités administratives et techniques liées à la gestion du personnel de l'embauche au départ du salarié.**

## Débouchés :

Le titulaire du titre professionnel Gestionnaire de paie peut prétendre à différents postes tels que :

- ⇒ Gestionnaire de paie
- ⇒ Gestionnaire paie et administration du personnel
- ⇒ Collaborateur (trice) paie
- ⇒ Comptable spécialisé paie

## Suite de parcours :

Après l'obtention du titre professionnel, le Gestionnaire de paie dispose de plusieurs possibilités d'évolution :

- ⇒ Suivre une formation supérieure en Ressources humaines ou en Gestion (de type licence, titre pro de niveau 6)
- ⇒ Evoluer vers des carrières de Responsable de la paie, Contrôleur de la gestion sociale, Adjoint au directeur des RH.

## Equivalences et passerelles:

Le titre professionnel Gestionnaire de paie et ses équivalences :

- ⇒ BTS administration
- ⇒ BTS gestion des entreprises
- ⇒ BTS finance
- ⇒ BTS RH

Passerelles possibles :

- ⇒ TP Assistant RH



Vous pouvez consulter le site de l'ONISEP qui propose des **poursuites de parcours** selon le diplôme engagé. [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
Vous y trouverez également les **débouchés possibles** par votre certification acquise ou visée.